

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition  
ne contient pas  
les publications  
contenant des données  
personnelles protégées.  
Dès lors, seule  
la version officielle  
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 40<sup>e</sup> année – N° 34 – Mercredi 19 septembre 2018

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être modifié si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** [journalofficiel@pressor.ch](mailto:journalofficiel@pressor.ch)

## Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

### Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 11 septembre 2018

Par arrêté, le Gouvernement

- a autorisé M<sup>me</sup> Loréna Dominguez, née le 9 août 1991, originaire de Bonfol (JU), et domiciliée à Courrendlin, à exercer le notariat.

Elle est également autorisée à pratiquer des activités accessoires.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

République et Canton du Jura

### Arrêté fixant le tarif provisoire des prestations fournies par les établissements médico-sociaux et les unités de vie de psychogériatrie servant à diagnostiquer ou à traiter une maladie et ses conséquences, inscrites sur la liste des moyens et appareils

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, arrête:

Article unique L'arrêté du 3 novembre 2015 fixant le tarif provisoire des prestations fournies par les établissements médico-sociaux et les unités de vie de psychogériatrie servant à diagnostiquer ou à traiter une maladie et ses conséquences, inscrites sur la liste des moyens et appareils, est abrogé avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Delémont, le 4 septembre 2018

Au nom du Gouvernement

Au nom du Gouvernement  
Le président: David Eray  
La chancelière: Gladys Winkler Docourt

Département de l'environnement

### Arrêté concernant l'approbation d'une restriction de circulation à Saignelegier

Le Département de l'environnement,

vu les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière <sup>1)</sup>,

vu les articles 104 et 107 de l'ordonnance fédérale du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière <sup>2)</sup>,

vu l'article 52, alinéa 1, de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes <sup>3)</sup>,

vu les articles 1 et 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux <sup>4)</sup>,

vu l'article 2 de l'ordonnance du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales de trafic <sup>5)</sup>,

arrête:

Article premier La mesure de restriction de la circulation suivante est décidée:

#### Route cantonale N° 248, Saignelégier – Goumois Saignelégier, Entrée Nord-Ouest

- Déplacement du signal de début de localité d'une distance de 200 m en direction des Pommerats. Les signaux OSR 2.30.1 «Vitesse maximale 50. Limite générale», respectivement OSR 2.53.1 «Fin de vitesse maximale 50. Limite générale» sont déplacés jusqu'au nouveau début de localité.

Art. 2 La pose du signal et l'entretien incombent à l'Etat.

Art. 3 En vertu des articles 94, 96 et 98 du code de procédure administrative <sup>6)</sup>, il peut être fait opposition dans les trente jours à la présente décision. Les oppositions motivées doivent parvenir sous pli recommandé au Service des infrastructures, 7b, rue St-Maurice, 2800 Delémont.

Art. 4 <sup>1</sup> Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 13 septembre 2018

Département de l'environnement

David Eray  
Ministre

<sup>1)</sup> RS 741.01

<sup>2)</sup> RS 741.21

<sup>3)</sup> RSJU 722.11

<sup>4)</sup> RSJU 741.11

<sup>5)</sup> RSJU 741.151

<sup>6)</sup> RSJU 175.1

Service des infrastructures

### Restriction de circulation

#### Route internationale (RD 21 bis III)

#### Communes jurassiennes: Pleigne et Ederswiler

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif:	<b>Travaux de réfection de la couche de roulement</b>
Tronçon:	<b>Lucelle, Restaurant Noirval – Kleinlützel, entrée Ouest (Kloesterlé)</b>
Durée:	<b>Du lundi 24 septembre à 8 h au vendredi 28 septembre 2018 à 20 h</b>
Restriction:	Fermeture complète du tronçon En raison de la pose d'un revêtement bitumineux sur toute la largeur de la chaussée, cette dernière sera fermée à tous les usagers.
Particularité:	La pose de revêtements routiers étant dépendante des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme.
Réserve:	Les travaux sont dépendants de la validation par la Présidente du Conseil Départemental du Haut-Rhin
Renseignements:	M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00)

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 14 septembre 2018

Service des infrastructures  
Ingénieur cantonal  
P. Mertenat

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 25 juillet 2018

Service des infrastructures  
Ingénieur cantonal  
Pascal Mertenat

Service des infrastructures

### Restriction de circulation

#### Route cantonale N° 248.3

#### Commune: Les Breuleux

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motifs:	<b>Fête du village</b>
Tronçon:	<b>Les Breuleux, Grand-Rue; Entre le carrefour rue de l'Industrie et le giratoire menant à la rue de la Gare</b>
Durée:	<b>Du vendredi 21 septembre à 17 h au lundi 24 septembre 2018 à 17 h</b>
Particularités:	Néant
Renseignements:	M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Beurnevésin

**Assemblée communale extraordinaire,  
jeudi 27 septembre 2018, à 20 h,  
à la salle communale**

L'ordre du jour sera le suivant:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 21 juin 2018 \*
2. Discuter et voter un crédit de Fr. 20 000.– pour la réfection du chemin N° 2045 dit «Chemin des Poteaux», à couvrir par un prélèvement sur le fonds des chemins.
3. Informations sur les travaux en cours du Conseil communal.

\* Le procès-verbal du 21 juin 2018 est disponible au secrétariat communal ou sur le site [www.beurnevesin.ch](http://www.beurnevesin.ch)

Beurnevésin, le 12 septembre 2018

Le Conseil communal

### Les Breuleux

**Entrée en vigueur des modifications  
du règlement concernant l'entretien des chemins  
et autres ouvrages de la commune des Breuleux**

Les modifications du règlement communal susmentionné, adoptées par l'Assemblée communale des Breuleux le 20 février 2018, ont été approuvées par le Service de l'économie rurale le 20 août 2018.

Réuni en séance du 10 septembre 2018, le Conseil communal a décidé de fixer leur entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les modifications ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultées au secrétariat communal.

Les Breuleux, le 11 septembre 2018

Le Conseil communal

### Les Breuleux

**Entrée en vigueur des modifications du règlement  
de l'institution d'accueil de la petite enfance**

Les modifications du règlement communal susmentionné, adoptées par l'Assemblée communale des Breuleux le 3 juillet 2018, ont été approuvées par le Délégué aux affaires communales le 23 août 2018.

Réuni en séance du 10 septembre 2018, le Conseil communal a décidé de fixer leur entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> août 2018.

Les modifications ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultées au secrétariat communal.

Les Breuleux, le 12 septembre 2018

Le Conseil communal

### Damphreux-Lugnez

**Arrondissement de sépulture:  
nivellement des tombes**

Suite aux refus de renouvellement de concession et conformément au règlement sur les inhumations, les tombes suivantes seront nivelées:

- |        |                       |
|--------|-----------------------|
| N° 201 | Bourgeois Jules       |
| N° 202 | Bourgeois Marie       |
| N° 211 | De Beaumont Véronique |

- |         |                    |
|---------|--------------------|
| N° 307  | Cuttat Alcide      |
| N° 308  | Cuttat Joseph      |
| N° 309  | Cuttat Marthe      |
| N° 417  | Noirjean Jules     |
| N° 516  | Voillat Alice      |
| N° 517  | Voillat Eugène     |
| N° 706  | Pape Louis         |
| N° 707  | Pape Anna          |
| N° 719  | Voillat Henri      |
| N° 803  | Bassand Xavier     |
| N° 804  | Bassand Théophile  |
| N° 813  | Chevrolet Marie    |
| N° 814  | Chevrolet Germaine |
| N° 1001 | Pape Emile         |
| N° 1002 | Pape Maria         |
| N° 1014 | Henry Constant     |
| N° 1021 | Stebler Alice      |
| N° 1022 | Stebler Jean       |
| N° 1216 | Henry Célestine    |
| N° 1401 | Boichat Pierre     |
| N° 1505 | Grimaître Joseph   |
| N° 1520 | Baumgartner Paul   |

Les parents et les proches qui désirent disposer du monument sont priés de prendre contact avec le secrétariat communal de Damphreux – 032 474 41 32 ou [secretariat@damphreux.ch](mailto:secretariat@damphreux.ch) avant le 10 octobre prochain. Passé ce délai, l'arrondissement de sépulture disposera du monument et procédera au nivellement des tombes précitées.

Damphreux-Lugnez, le 19 septembre 2018

Le Conseil intercommunal

### Develier

**Assemblée communale extraordinaire,  
lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018, à 19 h 30,  
à la salle des assemblées du bâtiment  
administratif, Rue de l'Eglise 8**

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du lundi 25 juin 2018 publié sur le site internet de la Commune;
2. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 490 000.–, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'achat de la parcelle N° 3033, Route de Courtételle;
3. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 42 000.– pour la construction d'une nouvelle liaison moyenne tension entre les stations transformatrices Père Carré et Les Romains, à couvrir par les réserves du Service électrique.
4. Informations sur la centrale photovoltaïque de l'école primaire.
5. Divers

Develier, le 14 septembre 2018

Conseil communal

### Lajoux

#### Erratum

Suite à une confusion, l'Assemblée bourgeoise du jeudi 4 octobre 2018 n'est pas convoquée, veuillez ne pas considérer ce point.

Conseil communal

Dernier délai pour la remise des publications:  
**jusqu'au lundi 12 heures**

**Mettembert****Entrée en vigueur du règlement d'organisation et d'administration**

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'Assemblée communale de Mettembert le 16 mai 2018, a été approuvé par le Gouvernement le 14 août 2018.

Réuni en séance du 10 septembre, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 30 septembre 2018.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

Au nom du Conseil communal:  
Madame le Maire  
Madame la Secrétaire

### Publications des autorités administratives ecclésiastiques

**Porrentruy**
**Assemblée extraordinaire de la paroisse réformée  
évangélique du district de Porrentruy,  
dimanche 30 septembre 2018, à 11 h 15  
après le culte au Centre paroissial**

Ordre du jour:

1. Election d'un membre au Conseil de paroisse

Paroisse réformée - Porrentruy

### Avis de construction

**Boncourt**

Requérant: Raphaël Plomb, Chemin du Réchésat 7, 2926 Boncourt. Auteur du projet: Raphaël Plomb, Chemin du Réchésat 7, 2926 Boncourt.

Projet: construction d'un hangar pour stockage de bois, sur la parcelle N° 2324 (surface 7352 m<sup>2</sup>), sise Chemin du Réchésat. Zone d'affectation: mixte MA.

Dimensions principales: longueur 25 m, largeur 17 m 50, hauteur 5 m 61, hauteur totale 7 m 02.

Genre de construction: matériaux: ossature métallique. Toiture: tôle avec feutre anti-condensation, teinte gris clair idem bâtiments existants.

Dérogation requise: art. 21 LFOR.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 octobre 2018 au secrétariat communal de Boncourt où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Boncourt, le 19 septembre 2018

Le Conseil communal

**Courrendlin**

Requérants: Sarah Möri & Stefano Martino, Rue de la Penesse 27, 2852 Courtételle. Auteur du projet: Les Fils de Marc Joliat SA, par J.-M. et A. Joliat, arch. dipl. ETS, Rue de l'Avenir 17, 2852 Courtételle.

Projet: construction d'une maison familiale avec poêle, terrasse couverte et balcon, panneaux solaires sur toiture 1 pan et PAC ext. + construction d'une piscine ext. chauffée et d'une cabane de jardin, sur la parcelle N° 2296 (surface 817 m<sup>2</sup>), sise Rue des Pins. Zone d'affectation: habitation HAc, plan spécial Les Quérattes, sous-section la.

Dimensions principales: longueur 11 m 90, largeur 10 m 39, hauteur 5 m 95, hauteur totale 7 m 60. Dimensions garage double (48 m<sup>2</sup>): longueur 8 m, largeur 6 m, hauteur 2 m 70, hauteur totale 2 m 70. Dimensions cabane de jardin: longueur 4 m 60, largeur 2 m 20, hauteur 2 m 30, hauteur totale 2 m 70. Dimensions piscine enterrée: longueur 7 m, largeur 3 m 50, hauteur 1 m 50, hauteur totale 1 m 50.

Genre de construction: matériaux: brique TC, isolation périphérique. Façades: crépi minéral, teinte blanc cassé. Toiture: tuiles, teinte anthracite.

Dérogation requise: art. 6 al. 1 lit. a prescriptions plan spécial Les Quérattes – indice d'utilisation du sol.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 octobre 2018 au secrétariat communal de Courrendlin où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 12 septembre 2018

Le Conseil communal

**Courrendlin**

Requérant: Olivier Broglin, Rue des Uttins 17, 2034 Peseux. Auteur du projet: Processus Immobilier, Rue Rothschild 58, 1202 Genève.

Projet: aménagement d'un cabinet de physiothérapie sur le site du centre commercial, sur la parcelle N° 661 (surface 15726 m<sup>2</sup>), sise Route de Delémont. Zone d'affectation: activités AAa, plan spécial Centre commercial.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: matériaux, façades et toiture: existants.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 octobre 2018 au secrétariat communal de Courrendlin où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 12 septembre 2018

Le Conseil communal

**Delémont**

Requérants: Messieurs Ajrulai Dzemazi et Mesut, Rue des Tilleuls 2, 2800 Delémont. Auteurs du projet: Messieurs Ajrulai Dzemazi et Mesut, Rue des Tilleuls 2, 2800 Delémont.

Projet: agrandissement et transformation d'une partie du bâtiment N° 2. Démolition des loggias Sud au rez-

de-chaussée et des balcons Sud à l'étage. Création de deux nouvelles fenêtres en façade Est ainsi que de deux nouvelles fenêtres en façade Ouest. Aménagement d'une terrasse sur l'agrandissement. Pose d'une isolation périphérique sur l'ensemble du bâtiment N° 2. Sur la parcelle N° 3894 (surface 1528 m<sup>2</sup>), sise Rue des Tilleuls 2. Zone d'affectation: HAb: zone d'habitation A secteur b.

Dimensions principales: longueur 12 m, largeur 5 m 30, hauteur 3 m 66, hauteur totale 4 m 40.

Genre de construction: murs extérieurs: briques et isolation périphérique. Façades: crépis, couleur: gris. Couverture: dalles.

Chauffage: existant.

Dérogation requise: art. 61 RCC - Alignements et distances.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 19 octobre 2018 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 17 septembre 2018

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

### Haute-Ajoie / Chevenez

Requérante: RJ Bât Sàrl, Rue des Aubépines 436, 2906 Chevenez. Auteur du projet: Bleyaert et Minger SA, Grand-Rue 21, 2900 Porrentruy.

Projet: démolition du bâtiment N° 42C et transformation et rénovation du bâtiment N° 45: aménagement de 9 appartements, modification des ouvertures selon dossier déposé, construction de balcons en façade Ouest, ouverture de velux, pose PAC int., suppression local citerne, sur la parcelle N° 263 (surface 953 m<sup>2</sup>), sise Route de Besançon. Zone d'affectation: centre CA.

Dimensions principales: existantes. Dimensions balcons Ouest: longueur 4 m 95, largeur 3 m 10, hauteur 6 m 60, hauteur totale 6 m 60.

Genre de construction: matériaux: moellons existants, briques monolithiques. Façades: crépi teinte blanc cassé + bardage bois teinte brune. Toiture: tuiles teinte brune.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 octobre 2018 au secrétariat communal de Haute-Ajoie où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Chevenez, le 17 septembre 2018

Le Conseil communal

### Haute-Sorne / Bassecourt

Requérante: AJKO SA, Rue Saint-Germain 6, 2853 Courfaivre. Auteur du projet: Videal Construction Sàrl, Rue Albert Thomas 22, 90000 Belfort.

Projet: construction d'une maison familiale avec garage double. Pose d'une pompe à chaleur air/eau, sur la parcelle N° 4526 (surface 870 m<sup>2</sup>), sise Rue des Etangs 32. Zone de construction: zone d'habitation HAa. Plan spécial: PS « Longues Rayes Ouest ».

Dimensions principales: longueur 13 m 05, largeur 12 m 06, hauteur 6 m 55. Dimensions garage: longueur 8 m 58, largeur 7 m 08, hauteur 3 m 55.

Genre de construction: murs extérieurs: monomur en brique GR20. Façades: isolation, couleur: blanc cassé. Couverture: étanchéité, couleur: blanc cassé.

Chauffage: pompe à chaleur air/eau.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 22 octobre 2018 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 17 septembre 2018

Le Conseil communal

### Lajoux

Requérants: Mady Schaller-Wenger + Marie-Thérèse et Eric Regamey, Bois des Joux 4, 2718 Lajoux. Auteur du projet: Renaud Baume, Entreprise de construction, Chemin de la Forge 5, 2345 Les Breuleux.

Projet: construction d'une mini-STEP type Sanoclean M 12 EH entièrement enterrée, sur la parcelle N° 152 (surface 2424 m<sup>2</sup>), sise Bois des Joux. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: diamètre 2 m 70, hauteur 2 m 80, hauteur totale 2 m 80.

Genre de construction: matériaux: béton armé préfabriqué.

Dérogation requise: article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 octobre 2018 au secrétariat communal de Lajoux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Lajoux, le 17 septembre 2018

Le Conseil communal

### Porrentruy

Requérante: Acquaroli Architecture, Rue de la Fontenette 21, 1227 Carouge. Auteurs du projet: Acquaroli Architecture, Rue de la Fontenette 21, 1227 Carouge/ Atelier d'architecture Le Triangle Hugo Beuchat, Fbg St-Germain 5A, 2900 Porrentruy.

Projet: construction d'un bâtiment de douze logements avec un sous-sol de dix-neuf places de stationnement sous le bâtiment et aménagement de quatre places de stationnement à l'extérieur. Aménagement des alentours avec pavés béton, dalles de jardin, surfaces herbeuses et plantations, sur la parcelle N° 2546 (surface 1428 m<sup>2</sup>), sise Sous-Bellevue. Zone de construction: HCc: zone d'habitation C.

Dimensions principales: longueur 20 m, largeur 14 m 90, hauteur 16 m 10, hauteur totale 16 m 10.

Genre de construction: murs extérieurs: béton/briques. Façades: revêtement: crépi sur isolation périphérique, teinte: ivoire. Toit: forme: plate, pente: plate, couverture: béton, isolation et gravillons, teinte: grise.

Chauffage: chauffage à distance (Thermoréseau).

Ces aménagements seront réalisés conformément à la demande en permis de construire du 7 septembre 2018 et complétée en date du 17 septembre 2018 et selon les plans timbrés par le Service Urbanisme Equipement et Intendance.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 19 octobre 2018 inclusivement, au Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI) où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Porrentruy, le 17 septembre 2018

Le Service UEI

### Porrentruy

Requérante: Acquaroli Architecture, Rue de la Fontenette 21, 1227 Carouge. Auteur du projet: Acquaroli Architecture, Rue de la Fontenette 21, 1227 Carouge/ Atelier d'architecture Le Triangle Hugo Beuchat, Fbg St-Germain 5A, 2900 Porrentruy.

Projet: construction d'un bâtiment de quarante logements avec un sous-sol de quarante-cinq places de stationnement sous le bâtiment et aménagement de huit places de stationnement à l'extérieur. Aménagement des alentours avec pavés béton, dalles de jardin, surfaces herbeuses et plantations, sur les parcelles N°s 2545 et 458 (surfaces respectives 1730 et 1621 m<sup>2</sup>), sises Sous-Bellevue. Zone de construction: HCc: zone d'habitation C.

Dimensions principales: longueur 35 m, largeur 14 m 32, hauteur 21 m 50, hauteur totale 21 m 50.

Genre de construction: murs extérieurs: béton/briques. Façades: revêtement: crépi sur isolation périphérique, teinte: ivoire. Toit: forme: plate, pente: plate, couverture: Béton, isolation et gravillons, teinte: grise.

Chauffage: chauffage à distance (Thermoréseau).

Ces aménagements seront réalisés conformément à la demande en permis de construire du 7 septembre 2018 et complétée en date du 17 septembre 2018 et selon les plans timbrés par le Service Urbanisme Equipement et Intendance.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 19 octobre 2018 inclusivement, au Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI) où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Porrentruy, le 17 septembre 2018

Le Service UEI

### Rossemaison

Requérante: MontCapitole Sàrl, Es Planche 6, 2842 Rossemaison. Auteur du projet: Libotech Sàrl, Chemin des Places 4, 2800 Delémont.

Projet: démolition du bâtiment N° 8 et construction de 2 maisons jumelées avec garages, terrasses couvertes et poêles, sur la parcelle N° 400 (surface 1549 m<sup>2</sup>), sise Rue Au Trocher. Zone d'affectation: Habitation HA.

Dimensions principales bâtiment démolit: existantes. Dimensions nouvelle construction: longueur 21 m, largeur 16 m 30, hauteur 4 m 70, hauteur totale 6 m 50.

Genre de construction: matériaux: béton et ossature bois isolée. Façades: bardage bois teinte gris clair + crépi teinte gris foncé. Toiture: éternit Integralplan teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 octobre 2018 au secrétariat communal de Rossemaison où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Rossemaison, le 17 septembre 2018

Le Conseil communal

### Rossemaison

Requérante: Commune mixte de Rossemaison, Rue des Tilleuls 1, 2842 Rossemaison. Auteure du projet: Commune mixte de Rossemaison, Rue des Tilleuls 1, 2842 Rossemaison.

Projet: pose d'une tour à hirondelles, sur la parcelle N° 678 (surface 1646 m<sup>2</sup>), sise Petit Calibre. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: longueur 2 m 34, largeur 2 m 11, hauteur 6 m 15, hauteur totale 6 m 15.

Genre de construction: matériaux: ossature bois. Toiture: cuivre.

Dérogations requises: art. 3.4.4 RCC – nature, art. 24 LAT, art. 21 LFOR.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 octobre 2018 au secrétariat communal de Rossemaison où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Rossemaison, le 17 septembre 2018

Le Conseil communal

## Mises au concours

**JURA**  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ en retraite du titulaire, le Tribunal des mineurs met au concours le poste d'

**Assistant-e social-e à 70 %**  
Un taux d'occupation inférieur pourrait éventuellement être envisagé.

**Mission:** au sein d'une petite équipe, vous procédez à des enquêtes sociales, assurez le suivi des jeunes condamnés soumis à un accompagnement et exécutez les mesures de protection prononcées par la Juge et le Tribunal des mineurs (prises en charge individuelles et familiales), dont l'objectif est de veiller à l'éducation des mineur-e-s, à la prévention des délits, à l'accompagnement socio-éducatif et à l'insertion/réinsertion des jeunes. Vous serez également amené-e à effectuer des auditions d'enfants dans le cadre d'affaires civiles.

**Profil:** assistant-e social-e HES ou formation et expérience jugées équivalentes. Expérience préalable de 2 ans dans le domaine social et éducatif représente un atout. Formation en approche systémique souhaitée. Sens de l'organisation et des priorités. Parfaite maîtrise du français et de la communication orale. Discrétion et grande capacité d'empathie. Permis de conduire.

**Fonction de référence et classe de traitement:** assistant-e social-e/Classe 14.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> janvier 2019 ou à convenir.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de M<sup>me</sup> Carole Girardin, Présidente du Tribunal des mineurs, tél. 032 420 71 80.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Assistant-e social-e », jusqu'au 12 octobre 2018.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

**JURA**  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ en retraite du titulaire, le Service des infrastructures, pour la Section des bâtiments et des domaines, met au concours le poste d'

**Agent-e d'exploitation bâtiments**

**Mission:** organiser, planifier, diriger, assurer, coordonner et contrôler les travaux de nettoyages; suivi, maintenance et surveillance des installations techniques, des travaux

de maintenance dans les bâtiments et alentours. Collaborer, communiquer avec le personnel technique, administratif, les clients et fournisseurs dans les différents bâtiments.

**Profil:** CFC d'agent-e d'exploitation et/ou en chauffage et/ou en sanitaire et/ou en électricité ou formation et expérience jugées équivalentes. 2 à 4 ans d'expérience au minimum dans un de ces domaines. Connaissance des programmes d'économie d'énergie. Aptitude à travailler de manière indépendante, sens des contacts humains avec conduite du personnel, aisance dans la diplomatie, bonne gestion d'organisation et de communication, sens pratique pour la gestion des différents bâtiments. Permis de conduire catégorie B. Le permis de conduire catégorie BE représente un avantage. Ce poste est soumis à des services de piquet. Connaissances en informatique (environnement Windows). Connaissance des programmes énergétiques un plus.

**Fonction de référence et classe de traitement:** agent-e d'exploitation III/Classe 9.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> mai 2019 ou à convenir.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de M<sup>me</sup> Christine Dobler, responsable du secteur exploitation ou M. Mario Mariniello, chef de la Section des bâtiments et des domaines, rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont, tél. 032 420 53 70.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Agent-e d'exploitation bâtiments », jusqu'au 12 octobre 2018.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

**JURA**  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite à l'engagement du titulaire à une autre fonction, le Service des infrastructures met au concours le poste de

**Chef-fe d'équipe UTIX**

**Mission:** veiller à la conservation et la viabilisation du réseau autoroutier A16 (Unité territoriale IX), à la sécurité des usagers de la route en toute saison et ceci 24h/24. Organiser et commander une équipe de cantonniers (7 personnes en moyenne) sur la base des travaux généraux planifiés par le chef d'exploitation et sur les principes des règles de la sécurité applicable dans la branche. Former le nouveau personnel et ceci afin qu'il puisse effectuer toutes les tâches confiées à un-e agent-e d'exploitation. Assumer l'entretien de l'autoroute pour que celle-ci soit praticable 24h/24. Etre prêt-e à intervenir par tous les temps et toute l'année par des travaux d'entretien urgents suite à de mauvaises conditions météorologiques afin que le réseau routier soit praticable et prendre les premières mesures pour

assurer la sécurité du trafic. Avoir des contacts avec les autorités communales et les bordiers dans le secteur d'entretien de l'Unité afin de pouvoir régler les problèmes relatifs aux travaux effectués. Faire partie des équipes de piquet durant toute l'année.

**Profil:** CFC d'agent-e d'exploitation, d'un métier de la construction ou formation et expérience jugées équivalentes. Minimum 2-4 ans d'expérience. Avoir le sens de l'organisation, de la planification et être à même de diriger une équipe d'agent-e-s d'exploitation. Avoir de bonnes connaissances des travaux d'entretien, des outils informatiques (Office) et être titulaire d'un permis de conduire CE. Etre domicilié-e à moins de 30 minutes du Centre d'entretien cantonal ou disposé-e à déménager dans le périmètre requis.

**Fonction de référence et classe de traitement:** agent-e d'exploitation voirie III/Classe 10.

**Entrée en fonction:** à convenir.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de M. Serge Willemin, inspecteur des routes à la Section de l'entretien des routes, tél. 032 420 60 10.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Chef-fe d'équipe UTIX», jusqu'au 12 octobre 2018.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

## JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite au départ du titulaire, le Service des infrastructures, pour la Section de l'entretien des routes, met au concours le poste d'

### Agent-e d'exploitation voirie UTIX

**Mission:** sous la responsabilité d'un chef d'équipe, veiller à l'entretien et la disponibilité du réseau autoroutier de l'Unité Territoriale IX (A16), à la sécurité des usagers de l'autoroute en toute saison et ceci 24h/24. Assumer, en équipe ou selon les cas individuellement, l'entretien complet de l'autoroute et de ses abords; balayage, vidange des dépotoirs, curage des canalisations, déblaiement de la neige et salage, remise en état des parapets de ponts, des barrières et des clôtures, nettoyage des routes et de leurs abords, fauchage des talus mécaniquement et manuellement, élagage des buissons et des arbres, pose et entretien de la signalisation, pose et remplacement des glissières de sécurité, etc. Etre prêt-e à intervenir par tous les temps et toute l'année à des travaux d'entretien urgents. Prendre les premières mesures pour assurer la sécurité du trafic. Faire partie des équipes de piquet et d'intervention durant toute l'année et plus particulièrement assurer un service hivernal 24h/24.

**Profil:** CFC d'agent-e d'exploitation, d'un métier de la construction ou formation et expérience jugées équivalentes. Avoir de bonnes connaissances des travaux d'entretien et être titulaire d'un permis de conduire catégorie CE. Etre disponible, posséder des capacités avérées pour exécuter les multiples tâches de voirie et avoir de bonnes aptitudes à travailler en équipe. Etre domicilié-e à moins de 30 minutes du Centre d'entretien cantonal ou disposé-e à déménager dans le périmètre requis.

**Fonction de référence et classe de traitement:** agent-e d'exploitation voirie II / Classe 8.

**Entrée en fonction:** à convenir.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de M. Serge Willemin, inspecteur des routes et responsable de la Section de l'entretien des routes, tél. 032 420 60 10.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Agent-e d'exploitation voirie UTIX», jusqu'au 12 octobre 2018.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)



### Stagiaire de l'Ecole de commerce

En qualité d'entreprise formatrice, les Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura mettent au concours des places de stage à l'intention des étudiant-e-s de l'Ecole de commerce (EC) pour la profession d'employé-e de commerce.

**Plusieurs places de stage EC 2+1 ou EC 3+1**

**Durée du stage:** 1 année, du 1<sup>er</sup> août 2019 au 31 juillet 2020.

**Lieux de travail:** Delémont, Porrentruy ou Le Noirmont.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de M<sup>me</sup> Dominique Cattin Houser, directrice a.i. des SSRJU au 032 420 78 50.

**Dossier de candidature:** Comprenant lettre de motivation, Curriculum vitae et copie du dernier bulletin scolaire.

Les candidatures seront adressées aux Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura, à l'attention de M<sup>me</sup> Dominique Cattin Houser, Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont avec mention «Postulation Stage EC», **jusqu'au 20 octobre 2018.**

Dernier délai pour la remise des publications:

**jusqu'au lundi 12 heures**

## Marchés publics

### Adjudication

#### 1. Pouvoir adjudicateur

- 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**  
**Service demandeur / Entité adjudicatrice:**  
 Hôpital du Jura  
**Service organisateur / Entité organisatrice:**  
 Service Projets et Technique, à l'attention de  
 Jean Barthe, Fbg. des Capucins 30,  
 2800 Delémont, Suisse,  
 Téléphone: 032 421 26 10, Fax: 032 421 26 02,  
 E-mail: [jean.barthe@h-ju.ch](mailto:jean.barthe@h-ju.ch)
- 1.2 Genre de pouvoir adjudicateur**  
 Autres collectivités assumant des tâches can-  
 tonales
- 1.3 Mode de procédure choisi**  
 Procédure ouverte
- 1.4 Genre de marché**  
 Marché de services
- 1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement  
 aux accords internationaux**  
 Oui

#### 2. Objet du marché

- 2.1 Titre du projet du marché**  
 Hôpital de Saignelégier - Appel d'offres pour  
 un planificateur général
- 2.2 Catégorie de services**  
 Catégorie de services CPC: [12] Architecture,  
 conseils et études techniques, services  
 techniques intégrés, aménagement urbain et  
 architecture paysagère; conseils afférents à  
 caractère scientifique et technique
- 2.3 Vocabulaire commun des marchés publics**  
**CPV:** 71000000 - Services d'architecture, services  
 de construction, services d'ingénierie et services  
 d'inspection

#### 3. Décision d'adjudication

- 3.1 Critères d'adjudication**  
 Qualifications et références de l'équipe de  
 planification générale Pondération 30 %  
 Analyse du mandat, concept de mise en œuvre  
 et organisation de projet Pondération 30 %  
 Prix Pondération 40 %
- 3.2 Adjudicataire**  
**Liste des adjudicataires**  
**Nom:** Stähelin Partner architectes SA, Rue de  
 la Jeunesse 2, 2800 Delémont, Suisse  
**Prix:** CHF 1 098 237.- avec 7.7 % de TVA

#### 4. Autres informations

- 4.1 Appel d'offres**  
**Publication du:** 23.05.2018  
 Numéro de la publication 1021439
- 4.2 Date de l'adjudication**  
**Date:** 30.08.2018
- 4.3 Nombre d'offres déposées**  
**Nombre d'offres:** 3

## Divers

### Fermeture au trafic / PROLONGATION

Route cantonale N° 526  
 Le Pichoux - Frontière JU/BE (Gorges du Pichoux)  
 Commune: Petit-Val (Sornetan)  
**10477/Assainissement Pont Hôtel Pichoux 30204  
 Sornetan**

En vertu de l'article 65 et 66 de la loi sur les routes  
 du 4 juin 2008 (LR, BSG 732.11) et de l'article 43 de  
 l'ordonnance sur les routes du 29 octobre 2008 (OR,  
 BSG 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au  
 trafic, comme précisé ci-après:

Tronçon: **Gorges du Pichoux (Sur territoire Ber-  
 nois), depuis le débouché du bâtiment Le  
 Pichoux n° 25 jusqu'au tunnel inférieur  
 du Pichoux**

Durée: **Suite aux complications techniques, la  
 fermeture de la route prévue du lundi  
 6 août au vendredi 28 septembre est  
 prolongée jusqu'au vendredi 19 octobre  
 2018**

Exceptions: Aucune

Conduite de la circulation: Les signalisations réglementaires de  
 chantier et de déviation seront mises en  
 place.  
 Un itinéraire de déviation est prévu  
 par Bellelay - Fornet-Dessous - Lajoux -  
 Saulcy - Glovelier (et vice versa)  
 L'accès jusqu'aux bâtiments Le Pichoux  
 N° 25 et N° 33, 2716 Sornetan, en pro-  
 venance de Souboz et Châtelat, reste  
 possible.  
 Restrictions: Pour des raisons de sécurité,  
 le tronçon fermé sera interdit à tous les  
 usagers de la route (véhicules, cyclistes,  
 cavaliers et piétons).

Motif: Travaux de génie civil et de revête-  
 ment liés à l'assainissement du canal  
 Le Pichoux.

**Les travaux de génie civil et revêtement étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme.** Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

2732 Loveresse, 13 septembre 2018

III<sup>e</sup> arrondissement d'ingénieur en chef  
 Service pour le Jura bernois